

**Décision n°2023-1092-UM portant approbation de la tarification des activités commerciales recherche
du service ISOTOP de l'UMR n°5243 Géosciences Montpellier**

Le Président de l'Université de Montpellier

Vu le livre VII du Code de l'Education ;

Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret 2020-1207 du 20 septembre 2021 portant création de l'Université de Montpellier et approbation de ses statuts ;

Vu la délibération n° n°2021-12-15-01 du conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 désignant Monsieur Philippe AUGÉ, Président de l'Université de Montpellier ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 21 février 2022, portant nomination et classement de Monsieur Bruno FABRE dans l'emploi de Directeur Général des Services de l'Université de Montpellier, à compter du 1er mars 2022 au 28 février 2026 ;

Vu la délibération n°2016-04-18-05 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 18 avril 2016 portant approbation de la méthodologie d'aide à la tarification des activités commerciales assurées par les structures de recherche ;

Vu la délibération n°2021-12-15-03 du Conseil d'administration de l'Université de Montpellier en date du 15 décembre 2021 portant proposition de la délégation de pouvoir du Conseil d'administration au Président ;

Vu la délibération n°2023-06-05-03 de la Commission de la recherche du Conseil académique de l'Université de Montpellier en date du 5 juin 2023 portant approbation des tarifs du service ISOTOP de l'Unité Géosciences Montpellier ;

DÉCIDE :

Article 1 : Les tarifs du service ISOTOP de l'unité Géosciences Montpellier sont fixés selon le barème joint en annexe.

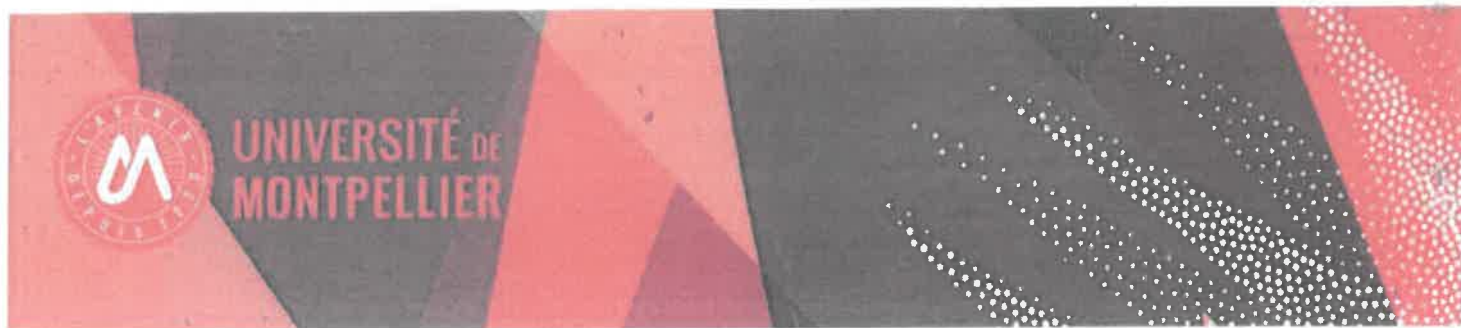
Article 2 : Ces tarifs annulent et remplacent les précédents et prennent effet à compter du 6 juin 2023.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé des mesures d'exécution et de publicité de la présente décision.

Montpellier, le 06 juin 2023.

Le Président de l'Université de Montpellier


Philippe AUGÉ



Tarifs du service ISOTOP de l'unité Géosciences

Les tarifs ci-dessous ont été proposés par le conseil de gestion du service ISOTOP de l'unité Géosciences accompagné par la DPIL et votés en Commission Recherche de l'Université de Montpellier en date du 09 Mai 2023. Ces tarifs annulent et remplacent les précédents et rentrent en vigueur dès leur vote.


Toute demande d'analyses doit faire, au préalable, l'objet d'échanges et de discussions avec la personne responsable du service qui jugera de la faisabilité technique de la demande et, le cas échéant, du calendrier possible de programmation de celle-ci. La réalisation de ces séparations chimiques n'est alors possible que sur la base de collaborations scientifiques.

Tarifs hors taxes (HT)	Structures de l'UM (A)	Structures hors UM qui assurent une mission de service public (B)	Structures externes à l'UM (C)
<u>Analyse isotopique Sr (RT/minéraux)</u>	56 €	84 €	280 €
<u>Analyse isotopique Pb (RT/minéraux)</u>	52 €	78 €	260 €
<u>Analyse isotopique Nd ou Hf (RT/minéraux)</u>	71 €	105 €	350 €
<u>Analyse isotopique Cu ou Zn (RT/minéraux)</u>	86 €	129 €	430 €
<u>Analyse isotopique U - Pb</u>	314 €	470 €	1 550 €

Signature du/de la responsable de la structure :



 Le Directeur,
 Benoît ILDEFONSE


 Delphine BOSCH